



LA MONTAGNE EN MOUVEMENT

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Porte-de-Savoie, le 22 novembre 2021

Ski et remontées mécaniques : le protocole applicable aux stations de montagne pour la saison d'hiver 2021/22 est validé

Le gouvernement français a publié jeudi 18 novembre, le protocole national qui sera appliqué sur les remontées mécaniques de montagne, pour la saison d'hiver 2021/2022. Les 250 domaines skiables français ont désormais une feuille de route claire pour ouvrir et accueillir les passionnés de ski et les vacanciers qui attendent avec impatience de goûter à nouveau aux joies de toutes les glisses sur neige. Voici en détail le protocole qui s'applique sur les domaines skiables cet hiver.

Masque et distanciation

Le port du masque est rendu obligatoire dès l'âge de 11 ans dans l'ensemble des remontées mécaniques ainsi que dans les files d'attente. Le port du masque est recommandé pour les enfants de 6 à 11 ans. Seuls les téléskis et tapis roulant pourront, éventuellement, être exonérés du port du masque lorsqu'ils sont empruntés par un seul usager à la fois.

Les skieurs ont l'obligation de porter un masque chirurgical ou un masque en tissu de catégorie 1 (certification AFNOR SPEC S76-001). Concernant les tours de cou, seuls ceux qui sont filtrants et homologués seront autorisés comme alternative aux masques. Très pratiques au ski et adaptés à ce protocole, les tours de cou homologués permettent d'être mis et enlevés sur le nez en quelques secondes.

Les skieurs devront respecter dans les files d'accès, une distance entre les personnes ou groupes de personnes voyageant ensemble.

L'application des gestes barrière s'impose sur l'ensemble du domaine skiable. Les exploitants de remontées mécaniques mettront du gel hydroalcoolique à disposition aux endroits pertinents. Le port du masque reste également soumis aux décisions des préfetures dans l'ensemble de la station.

Le masque n'a pas besoin d'être porté pendant la pratique du ski.

Possible application du passe sanitaire, dans l'hypothèse d'une dégradation épidémique

Ce protocole est subordonné à l'évolution de la situation sanitaire puisque si le taux d'incidence national en France dépasse 200 cas pour 100.000 habitants, le passe sanitaire deviendra obligatoire dès l'âge de 12 ans, en plus du port du masque.

Afin que chacun puisse s'organiser, le gouvernement s'est engagé à annoncer la mise en œuvre du passe sanitaire plusieurs jours à l'avance. L'annonce officielle sera faite au plus tard le mardi pour le samedi suivant.

Le passe sanitaire sera contrôlé par QR-code au moyen de l'application *Tous Anti Covid Verif**. Le protocole prévoit des contrôles des personnes dans les espaces de vente des exploitants de remontées mécaniques, dans les cours de ski, ainsi qu'au départ des remontées mécaniques.

Ce protocole est conforme aux annonces faites par le Premier Ministre le 6 novembre dernier au Grand Bornand (Haute Savoie).

Il donne une visibilité appréciable aux pratiquants et aux professionnels, qui ont tous hâte de revenir sur les pistes de ski.

* L'application reconnaît les QR-Codes délivrés dans l'Union Européenne. Les autres personnes dont le QR-code ne serait pas directement reconnu par l'application peuvent aller dans les pharmacies françaises pour faire valider leur passe français dès lors qu'ils ont été vaccinés avec des vaccins reconnus par l'UE.

Plus d'informations ici: <https://ansm.sante.fr/dossiers-thematiques/covid-19-vaccins/covid-19-vaccins-autorises> »

Contact presse Domaines Skiables de France :

Alexandre Bérard - Alternative Media - 06 45 42 95 46 – alex@alternativemedia.fr